

RECU EN PREFECTURE

Le 26 mai 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-21702943-20210525-0000540-0E

Délibération n°2021.00054

Information - Décision du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Séance du 25 mai 2021

Département de la Seine et Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry-Mory
Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33
présents : 31
absente représentée : 1
absent excusé non représenté : 1

L'an deux mille vingt et un, le 25 mai, le Conseil municipal, dûment convoqué le 19 mai, s'est réuni à L'Atalante - rue Jean Vigo à 18 heures 00, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Julie MOREL, M. Mohamed KACHOUR, Mme Mélanie ZEDE, M. Farid DJABALI, Mme Laure GREUZAT, M. Abdelaziz MOUSSA, Mme Florence AUDONNET, Mme Josiane MARCOUD, M. Guy DARAGON, M. Luc MARION, M. Malik GUEYE, M. Smaïn TAHAR, Mme Louise DELABY, M. Benoit PENEZ, Mme Christine DELSAUX, Mme Catherine AMARI, Mme Hélène BATHOSSI, M. Thierry TARQUIN, Mme Dorothee TOPALOVIC, M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey CHARIFI ALAOUI, M. Zakarya ARBAOUI, M. Hamé SOUKOUNA, M. Gérard GAUTHIER, Mme Patricia RUBIO, Mme Houria ATTLANE, M. Laurent PRUGNEAU, M. Michael VAQUETA

ABSENTE REPRESENTÉE :

Mme Yannick REIS LAGARTO donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT

ABSENT EXCUSÉ NON REPRESENTÉ :

M. William GALLÉ

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Abdelaziz MOUSSA

Hôtel de Ville
Secrétariat général
11/13, rue Paul
Vaillant-Couturier
77297 MITRY-MORY
Tél : 01 60 21 61 10
Fax : 01 60 21 61 48

www.mitry-mory.net
info@mitry-mory.net

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Délibération n° 2021.00054

Information - Décision du Maire prises par délégation du Conseil municipal - article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Mme Marianne MARGATE, Adjointe au maire, déléguée à l'aménagement, à l'urbanisme et aux transports,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.00018 du 26 mai 2020 portant délégations de pouvoir au Maire,

Considérant que Madame le Maire est tenue de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

DELIBERE

PREND ACTE des décisions prises entre le 9 avril et le 7 mai 2021, soit les décisions numérotées 2020.00017 à 2020.00026, ci-dessous :

- | | | |
|------------|--|-----------------|
| 2021.00017 | Portant acceptation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle présenté par la Compagnie Progéniture dans le cadre de la fête de la ville le 5 juin 2021. | 1 569,42 € TTC |
| 2021.00018 | Portant acceptation du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle présenté par En Voiture Monique SCOP ARL. | 3 903,50 € TTC |
| 2021.00019 | Portant attribution du marché Commercialisation des espaces publicitaires du magazine municipal d'information et des guides, plan et agenda de la ville de Mitry-Mory (Régie publicitaire). Marché à procédure adaptée n°20M16. | |
| 2021.00020 | Portant acceptation de l'avenant au contrat de service C207485 présenté par la société Arpège pour l'ajout de connexions supplémentaires SOPRANO AE et GR. | 5 472 € TTC |
| 2021.00021 | Portant réalisation d'un contrat de ligne de trésorerie interactive n° 9621751072A auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France. | 7 000 000 € |
| 2021.00022 | Portant acceptation de l'avenant n°1 présenté par la société LOSBERGER S.A.S se rapportant aux travaux supplémentaires. Marché n°20M02 construction d'une extension au gymnase Jean Guimier - Lot n°2 installation de chantier / gros oeuvre / Charpente / électricité / chauffage. Procédure adaptée. | 65 987,15 € TTC |
| 2021.00023 | Portant acceptation du contrat de location n°0862792 présenté par la société FAGSI Location d'espaces modulaires S.A.S pour la location d'un module et un garde-corps. | 146 € HT |
| 2021.00024 | Portant acceptation de la convention de formation professionnelle présentée par Les Ateliers d'Argenteuil. | |

2021.00025 Portant acceptation de la convention de partenariat présenté par l'association Escales Dance pour l'accueil du spectacle "Fables à la Fontaine" dans le cadre de la saison culturelle 2020/2021.

4 124,90 € TTC

2021.00026 Portant demande de fonds de concours pour les travaux d'extension du gymnase Jean Guimier et la requalification de l'avenue Franklin Roosevelt auprès de la Communauté d'agglomération Roissy pays de France dans le cadre du pacte financier et fiscal.

633 838 €

Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.